



Secteur automobile / Environnement / Qualité de l'air / Consommation

Paris, Le 27 février 2018

L'Alliance Nationale des Experts en Automobile s'engage pour la transition écologique du parc roulant au sein de l'Association Eco Entretien.

Selon les prévisions du ministère, face à la **plus grande sévérité à partir de janvier 2019 du contrôle technique pour la mesure des émissions de polluants atmosphériques et des particules fines, plus de 2 millions de véhicules devraient être mis en contre-visite sur une année** (contre un peu plus de 45 000 aujourd'hui). De très nombreux automobilistes se trouveront ainsi dans **l'obligation d'apporter des mesures correctives et de maintenance sur leurs véhicules** sans savoir vraiment quoi faire et/ou à qui s'adresser.

De même, au-delà du contrôle technique qui ne concerne que les véhicules de plus de 4 ans et face à la lutte généralisée contre les émissions polluantes, c'est une **véritable prise de conscience qui va s'imposer aux conducteurs à la fois pour mieux maîtriser le bilan énergétique de leur moteur mais aussi savoir prévenir** tout dysfonctionnement qui pourrait avoir des répercussions sur l'environnement ainsi que sur leur budget entretien.

C'est la raison pour laquelle, **en tant que tiers de confiance et accompagnateur des automobilistes**, la profession de **l'Expertise en automobile** a souhaité rejoindre **l'Association de l'Eco Entretien** pour prendre part activement à toute la réflexion aux côtés de la filière de l'après-vente automobile.

L'ANEA a également décidé de **consacrer son symposium du 30 mars 2018**, en partenariat avec l'AEE, à ce **grand sujet d'intérêt général** qui va **bousculer le spectre du contrôle technique, de l'entretien automobile ainsi que celui des offres de service** qui s'y rattachent.

« L'entretien des systèmes de dépollution moteur est un sujet d'intérêt général majeur sur lequel les citoyens vont devoir bénéficier d'un accompagnement sérieux. Parce que nous sommes indépendants vis-à-vis du secteur économique, nous avons une place légitime et complémentaire pour aider et conseiller les automobilistes face au problème de pollution auquel ils seront confrontés. » précise François Mondello Président de l'ANEA.

Et Jacques Riffart, Président de l'AEE de confirmer : « **La convergence de vue entre l'AEE et l'ANEA concernant la transition énergétique et l'indispensable accompagnement écologique du parc roulant actuel proposé par l'Eco Entretien, justifient pleinement ce rapprochement ainsi que la nécessité de présenter, au cours du symposium de l'ANEA, la synthèse réalisée entre objectifs et moyens à mettre en œuvre pour réaliser ce grand défi.** »

Le Symposium ANEA qui se tiendra le 30 mars 2018 à Paris ([inscription préalable obligatoire : http://anea.fr/actualites-621.html](http://anea.fr/actualites-621.html)) doit permettre de rassembler, dans un cadre constructif et participatif, l'ensemble des intervenants, depuis les pouvoirs publics jusqu'à l'automobiliste, en incluant toutes les composantes directes et indirectes de l'après-vente, pour **expliquer et réfléchir à la meilleure façon d'assurer le déploiement de solutions efficaces et répondre ainsi aux grands enjeux écologiques et économiques qui se posent dès aujourd'hui.**

Complément d'information :

Le symposium ANEA du 30 mars 2018 est organisé par Anea Mobilité & Prospective (AM&P), filiale du groupe ANEA créée dans l'objectif de mettre en place une dynamique de partage, d'échange et de réflexion entre tous les acteurs de la mobilité (pouvoirs publics, institutions, secteur économique...). Pour mener à bien ses missions, AM&P a créé



le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, qui se veut être une cellule d'étude et de veille. www.observatoire-map.org

Rappel de l'Article 65 de la loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015 :

« Le contrôle des émissions de polluants atmosphériques et des particules fines émanant de l'échappement des véhicules particuliers ou utilitaires légers est renforcé lors du contrôle technique. Le contrôle des émissions de particules fines issues de l'abrasion est renforcé dès lors que les moyens techniques seront disponibles. Ce contrôle porte sur les niveaux d'émissions de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures imbrûlés, d'oxydes d'azote, de dioxyde de carbone et d'oxygène ainsi que de particules fines et permet de vérifier que le moteur est à l'optimum de ses capacités thermodynamiques. Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret avant le 1er janvier 2017. »

A propos de l'ANEA : Acteur clé de l'expertise automobile, ANEA est depuis 2007 la 1ère organisation professionnelle en France et DOM-TOM représentative de la branche des entreprises et cabinets d'expertise automobile. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, ANEA contribue à l'évolution de la législation et de la réglementation liées à la mission sécuritaire de l'expert, œuvre à la défense des intérêts du métier, représente la profession via la CFEA, au sein de la Commission Nationale des Experts en Automobile et du Conseil National de la Sécurité Routière. Anea mène une réflexion permanente et agit par ses travaux et développements sur le rôle et l'évolution de l'expert dans les domaines de la sécurité routière, de l'environnement, des nouvelles technologies et mobilités et de l'offre de services à destination des particuliers, des assureurs et des entreprises. www.anea.fr

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016 à l'initiative de la FEDA, de la FNAA, du SPP et des acteurs de la filière automobile avale mobilisés (communiqué de presse), l'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes adhérentes le 27 juillet 2016. www.ecoentretien.fr